



Section Gironde

Compte rendu du CTL du 02 mai 2018
Adaptation des Structures et du Réseau 2019
REPONDRE MASSIVEMENT PAR LA GREVE
LE 22 MAI !

La Directrice a justifié ces nouvelles restructurations, programmées au 1^{er} janvier 2019, selon les lignes suivantes :

- la poursuite du regroupement des SIE et des SIP
- la poursuite de la spécialisation des trésoreries
- la consolidation des trésoreries dans les villes moyennes ainsi que la convergence des trésoreries avec le territoire des EPCI.

Que ce soit les regroupements des SIE et des SIP ou les suppressions ou la spécialisation des trésoreries, pour FO-DGFIP seule la question des suppressions d'emplois sert de justification à l'ASR. Quant à l'alignement du réseau DGFIP des trésoreries sur celui des EPCI, il constitue une atteinte au maillage territorial.

A la question de la désertification, la Direction répond maisons de service public. Lors de ce CTL, elle nous a informé d'ores et déjà de la formation des permanents des MSAP de la Poste à l'utilisation et l'accès à impots.gouv pour accompagner les usagers.

Pour ce qui concerne la publicité foncière, pour FO-DGFIP, à terme cette mission ne sera plus assurée par l'État.

Une note de l'administration centrale prévoit l'intégration du CSP d'initiative des particuliers (réalisé jusqu'à présent dans les SIP) dans un PCRP départemental unique. La Direction justifie cette réorganisation aux motifs de faciliter le pilotage et renforcer la mission en raison de la fin du contrôle triennal obligatoire des DFE et le remplacement de l'ISF par l'IFI (moins d'assujettis). La fusion des PCRP de Mérignac et de Bordeaux est donc posée. En réponse à nos interrogations sur les transferts d'emplois et le lieu d'implantation, la Direction a indiqué qu'elle attend l'évaluation des charges et l'analyse du tissu fiscal.

Pour FO-DGFIP, la Direction procède par étape au resserrement du réseau. Se profile de plus en plus clairement un SIE départemental, les SIP sont désormais sur la sellette, avec la mise en œuvre du PAS, la réforme de la TH et maintenant le transfert du CSP au PCRP. Quant aux trésoreries elles disparaissent les unes après les autres... Pour FO-DGFIP il est clair que la spécialisation des services, la création de pôles, vont faciliter les transferts de missions, voire leur externalisation. D'ailleurs, la Directrice nous a indiqué que l'ASR ne tenait pas compte des réorganisations qui pourraient être décidées dans le cadre du Comité Action Publique 2022 dont nous connaissons les conclusions normalement fin mai.

Fusion de SIP

SIP de Bordeaux Aval (fermeture) avec le SIP de Bordeaux centre amont
SIP du Bouscat (fermeture) avec le SIP de Mérignac

Fusion de SIE

SIE de Bordeaux aval (fermeture) avec le SIE de Bordeaux centre amont
Transfert SIE du SIP/SIE de Blaye au SIE de Libourne

Création d'une cellule départementale de CSP d'initiatives dans un PCRP départemental unique avec fusion des PCRP de Mérignac et Bordeaux (septembre 2019)

Fermeture des trésoreries St Savin et Etauliers

Transfert de la mission recouvrement :
- St Savin Transfert au SIP de Blaye

- St André de Cubzac au SIP Cenon
- Etauliers au SIP de Blaye
- Bazas au SIP de Langon

Transfert de la mission SPL:

- St Savin à la trésorerie de ST André de Cubzac
- Etauliers à la trésorerie de Blaye

Transfert des établissements publics de santé de Blaye à Libourne

Transfert de 8 budgets de la trésorerie de Blaye vers celle de St André de Cubzac

Transfert de 5 budgets de la trésorerie de St Savin vers celle de Blaye

Fusions des SPF

L'administration a enclenché sa mécanique infernale : fusion des bases sur un serveur national courant 2017 permettant le travail à distance et obligation de téléacter pour les notaires au 1/1/2018 avant la fusion des services pour détruire le réseau SPF.

Avec la fusion des SPF pilotée par l'administration centrale (comme l'aime à rappeler la DRFIP de la Gironde) **il ne restera en Gironde que 2 SPF** pour le 2ème semestre 2019 :

- rapprochement de Bx I et Bx II
 - rapprochement de Bx III, Bx IV (anciennement Lesparre), Libourne et La Réole
- D'après ses dires, la Directrice aurait sauvé provisoirement l'antenne de Libourne...

Après avoir cassé le Code du Travail au fallacieux prétexte de la nécessité de flexibiliser le travail, ce procédé ayant vocation selon le gouvernement d'être par miracle le générateur d'emplois dans le secteur privé, il était nécessaire aux yeux de ce gouvernement de s'attaquer frontalement à un des piliers de la République : la Fonction publique déclinée dans ses trois versants. C'est ainsi, sur une commande du gouvernement, qu'est né dans le cerveau des technocrates le programme Action Publique 2022. Ce programme propose l'abandon de pans entiers de missions en les déléguant ou les transférant au secteur privé, ce qui a d'ailleurs déjà commencé à la DGFIP.

Le gouvernement a souhaité en rajouter une couche :

- en amplifiant la rémunération au mérite ;
- en recourant massivement aux contractuels en lieu et place des emplois de titulaires ;
- en organisant la mobilité forcée dans la Fonction Publique avec des plans de départ « volontaire » ;
- en réduisant le champ d'action des CAP qui deviendraient des instances de recours.

Contre ses attaques, FO-DGFIP Gironde prendra toute sa place dans l'action du 22 mai et appelle tous les agents à se mobiliser par la grève, pour obtenir :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- le maintien du Code des pensions civiles et militaires avec l'intégration des primes dans le traitement et le calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition

FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A,
33090 BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53